



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Publication : 02/07/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 8**

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

**A quitté la séance et n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 1**

M. Bruno Drevon.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur**

---

**Délibération n° DEL-25-06-25-23**

**Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association "Culture 21".**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU la demande de subvention exceptionnelle de l'association Culture 21, par courrier du 5 mai 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que l'association Culture 21 s'appuie sur la troupe « triton théâtre » afin de promouvoir l'art du spectacle à travers leur création et leur répertoire varié,

CONSIDÉRANT qu'elle partage également sa passion du théâtre, sur le terrain, en mettant à la disposition de publics jeunes ou moins jeunes des outils de découverte des jeux du théâtre : ateliers de création ou d'initiation, ateliers spectacle,

CONSIDÉRANT que son port d'attache est la ville de Vélizy-Villacoublay. Ainsi, elle intervient dans les écoles véliziennes, dans le cadre des TAP, et anime des ateliers au sein du centre Maurice Ravel,

CONSIDÉRANT qu'entre 1989 et 2000, de nombreuses rencontres d'improvisation étaient proposées et ont été arrêtées depuis,

CONSIDÉRANT que pour renouer avec ces spectacles, l'association Culture 21 a réalisé trois séances d'improvisation en partenariat avec la Ligue française d'improvisation, les 9 et 23 novembre 2024 et le 14 février 2025,

CONSIDÉRANT que si les spectateurs ont été au rendez-vous, le budget des événements n'est pas à l'équilibre,

CONSIDÉRANT que l'association a donc sollicité, par courrier en date du 5 mai 2025, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour la reprise de ses spectacles d'improvisation,

CONSIDÉRANT que pour prévenir tout risque de conflits d'intérêts, M. Bruno Drevon, n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, a quitté la salle de la séance du Conseil municipal dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'a pas pris part ni aux débats ni au vote,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité** (Pour : 33 voix - Ne prend pas part au vote : 1 voix, Bruno Drevon).

Délibération n° DEL-25-06-25-23

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association "Culture 21".

---

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'association Culture 21, sise 1 bis Place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay, pour la reprise de ses spectacles d'improvisation.

DIT qu'un bilan financier devra être fourni par l'association.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la délibération.

DIT que la somme sera à prélever sur les crédits inscrits au budget 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*